

---

# Communiqué

---

**CNW: CODE 36  
PLUS SERVICE AUX HEBDOS  
POUR DIFFUSION LE 10 MAI 2010, 10 H 30**

## **Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Collectivités**

### **INVESTISSEMENT CANADA-QUÉBEC DE 1 821 294 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC GOTH ET DU VIEUX-CHEMIN À SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

**Saint-Félix-d'Otis, le 10 mai 2010** - Le ministre d'état de Développement économique Canada, l'honorable Denis Lebel, ainsi que le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et député de Dubuc, monsieur Serge Simard, au nom du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, sont heureux d'annoncer que la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis bénéficiera d'une aide financière conjointe de 1 821 294 \$, accordée en vertu du Fonds Chantiers Canada-Québec: volet Collectivités, pour la réfection du chemin du lac Goth et du Vieux-chemin.

Le projet vise à remettre à neuf deux chemins d'une distance approximative de 9.3 km. Plus précisément, les travaux comprennent la mise en forme du chemin et des fossés, l'installation de panneaux et de glissières ainsi que le pavage de la surface et du roulement. La réfection du Vieux-chemin et de celui du lac Goth est devenue nécessaire afin de permettre la consolidation des secteurs résidentiels existants ainsi que pour la poursuite du développement du site de la Nouvelle-France. En effet, le Vieux-chemin donne accès à cette attraction touristique d'importance au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui attire 35 000 visiteurs chaque année.

« Le projet de réfection du chemin du lac Goth et du Vieux-chemin qui sera réalisé à Saint-Félix-d'Otis profitera à ses résidents et à ses commerces. Ce faisant, nous nous assurons que la population jouisse d'une qualité de vie qui fait la renommée du pays. En effet, le gouvernement du Canada s'est donné pour objectif de doter chaque collectivité d'installations modernes indispensables à la sécurité des citoyens. Le renouvellement des infrastructures publiques s'inscrit dans un vaste plan d'action qui nous permettra de prospérer dans un environnement sain », a déclaré le ministre d'État Lebel.

« En participant à ce projet, le gouvernement du Québec va de l'avant afin de doter les municipalités du Québec d'infrastructures adaptées à nos réalités et axées sur le développement durable. Par l'injection de nouveaux capitaux dans le Plan québécois des infrastructures, le gouvernement veut accélérer la réalisation des nombreux travaux d'infrastructures sur le territoire du Québec, comme celui prévu à Saint-Félix-d'Otis, pour améliorer le mieux-être des citoyens et citoyennes du Québec, créer des emplois et soutenir une économie performante. Nous léguons ainsi à la municipalité des infrastructures de qualité, des outils indispensables pour relever les défis de l'avenir », a ajouté le ministre Serge Simard.

La réalisation de ce projet nécessite un investissement admissible total de 2 731 941 \$. Les gouvernements du Québec et du Canada accordent chacun 910 647 \$, ce qui représente une aide financière gouvernementale totale de 1 821 294 \$, alors que la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis participe au projet pour un montant de 910 647 \$.

Le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada-Québec, en vertu duquel les contributions des deux ordres de gouvernement sont égales, vise à financer la réalisation de projets d'infrastructures dans les collectivités de moins de 100 000 habitants. Celles-ci pourront, grâce aux sommes qui leur seront consenties, moderniser des installations ou des équipements qui en ont grand besoin, dont des stations d'épuration des eaux, des réseaux d'aqueduc ainsi que des centres culturels et sportifs.

Pour les provinces, dont le Québec, qui ont engagé la totalité de leur financement provenant du volet Collectivités, le gouvernement du Canada a prévu dans son Plan d'action économique, un financement additionnel pouvant atteindre 500 millions de dollars pour des projets dont la réalisation pourra être complétée d'ici le 31 mars 2011.

Au Québec, la contribution conjointe fédérale-provinciale s'élève à 232 millions de dollars et permet la réalisation de 106 projets d'infrastructures.

La contribution annoncée aujourd'hui par le gouvernement du Canada est consentie en vertu du Plan d'action économique du Canada. Pour plus de précisions sur ce plan, consultez le site [www.plandaction.gc.ca](http://www.plandaction.gc.ca)

Pour de plus amples renseignements sur le Plan québécois des infrastructures du gouvernement du Québec, consultez le site Web [www.infrastructures.gouv.qc.ca](http://www.infrastructures.gouv.qc.ca).

*Also available in English :* [www.dec-ced.gc.ca](http://www.dec-ced.gc.ca).

- 30 -

**Sources :**

Simon Bachand  
Attaché de presse  
Cabinet de l'honorable Denis Lebel  
Développement économique Canada  
613 991-6236

Danny Desbiens  
Conseiller en communication  
Bureau de circonscription du député de Dubuc,  
ministre délégué aux Ressources naturelles  
et à la faune et ministre responsable de la région du  
Saguenay-Lac-Saint-Jean  
et de la région de la Côte-Nord  
418 544-8106